



SÉCURISER JURIDIQUEMENT VOTRE ENTREPRISE



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE PERSONNALISÉ DES CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES

OBJECTIFS

Évoluer en conformité avec les exigences légales et réglementaires

Sécuriser vos relations contractuelles

Manager vos équipes en conformité avec le droit du travail

Anticiper les difficultés de votre entreprise

Le service juridique de la Chambre de Métiers d'Alsace met toute son expertise à votre service dans le respect strict des règles de confidentialité.

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace propose aux chefs d'entreprises artisanales d'être accompagnées, gratuitement et en toute confidentialité par son service juridique pour toute demande d'ordre juridique.

Nous conseillons l'Entreprise dans les domaines suivants :

- **Droit commercial**
- **Droit des sociétés**
- **Droit des contrats**
- **Cotisations sociales du chef d'entreprise**
- **Contentieux, recouvrement**
- **Entreprises en difficulté**

CONDITIONS

Les conseils sont individuels et peuvent être apportés par téléphone, courrier ou mail du lundi au vendredi mais également sur rendez-vous le lundi de 9h00 à 16h30

PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la Chambre de Métiers d'Alsace

CONTACT

- Les conseillers juridiques
www.cm-alsace.fr
Services Pratiques - Nos conseillers